

Intitulé de l'UE	Droit social I
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Fabian GILLARD Frédérique PECRIAUX	50	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Sécurité sociale y compris droit des CPAS	50h	Fabian GILLARD Frédérique PECRIAUX

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Sécurité sociale y compris droit des CPAS : 50h de théorie

Langue d'enseignement
Sécurité sociale y compris droit des CPAS : Français

Connaissances et compétences préalables
Bonne connaissance des principales branches de la sécurité sociale et du droit des CPAS.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Développer un esprit de synthèse • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité ◦ Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage spécifiques
Développer une connaissance approfondie des différentes branches constitutives des régimes contributifs (cours de M. Gillard) et

non contributifs (cours de Mme Pécriaux) de sécurité sociale ; et ce dans le cadre d'un cours magistral.

Contenu de l'AA Sécurité sociale y compris droit des CPAS

Le cours portera, pour une partie, sur l'étude approfondie de certaines branches relevant des régimes contributifs de sécurité sociale:

- les accidents du travail ;
- les maladies professionnelles;
- l'assurance soins de santé et indemnités;
- les allocations familiales ;
- le chômage ;
- les pensions.

partie II Législation CPAS (Centre d'action sociale)

- Fonctionnement organique -rôle des organes décisionnels Loi du 8 juillet 1976
- Compétence territoriale - loi du 2 avril 1965
- Enquête sociale -principes Droits et Obligations
- Le RIS (revenu d'intégration sociale) et la loi du 26 mai 2002
- L'aide sociale -ses différentes formes et les législations applicables

Méthodes d'enseignement

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : cours magistral, travaux de groupes

Supports

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Sécurité sociale y compris droit des CPAS : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Sécurité sociale y compris droit des CPAS :

Le cours donnera lieu à une évaluation orale.

Dans le cadre de cet oral, chaque étudiant est invité à présenter une réflexion personnelle, critique et approfondie, sur un point de la matière vue au cours (soit en régimes contributifs, soit en régimes non contributifs). Une fois sa réflexion présentée, l'étudiant devra par ailleurs répondre à 3 questions "techniques" (de type question fermée).

Année académique : **2020 - 2021**

